

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 254 Décisions concernant les Ministères

n° 254

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Les sous-officiers des Troupes de Marine dont les noms suivent, en service dans les cadres à la Milice de la Côte Française des Somalis sont placés en position «hors cadres > pour compter du 1er janvier 1962. Adjudant-chef (I Ma), Christophe Paul, chef de poste à As-Eyla. Adjudant-chef (I.Ma), Gaillard René, adjoint au Commandant de Cercle de Tadjoura. Adjudant (ACTDM), Heräïil Gabriel, gérant du Dépôt Milice de Djibouti. Sergent-chef (I1.Ma), Debray Fernand, agent spécial du Cercle de Tadjoura. Sergent-chef (I.Ma), Capulli Alphonse, chef de poste à Dorra. M.D.L.-chef (SMBTM), Viola Jean, chef de travaux du Cercle de Dikhil. Sergent-chef (IMa), Catouillard Michel, chef de garage du Cercle de Tadjoura. Sergent (I.Ma), Petitdemange Gilbert, chef de poste à Yoboki. Sergent (I.Ma), Brunner Robert. secrétaire au Dépôt Milice de Djibouti. Sergent (IMa), Fontaine Max, 1er Cie Milice à Dikhil. A compter du 1er janvier 1962, ces personnels sont pris en charge par le budget du Ministère d'Etat chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'Outre-Mer.